



## **COMMUNE DE PANISSIERES** **PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 09 avril 2018 à 20 h 30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire  
Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 05/04/2018.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, DUSSUD Grégory, MIOCHE Laurent, GUILLAUMOND Monique, DUCREUX Anne, ROCHE Robert, BEFORT Jean-Marc, PRAILE Anne, BOISSONNET Annick, ALLAIX Gilles, GRANJON Marc, SERAILLE Loïc, DENIS Catherine, MERLE Jean-Michel.

Absents excusés : DI QUINZIO Carole (procuration à DENIS Catherine), FAYE Sylvie (procuration à GUILLAUMOND Monique), JACQUEMOT Estelle, BONNET Philippe, DUCHENE Colette, BERTALOTTO Frédérique, BONNASSIEUX Bernard.

Secrétaire de Séance : SERAILLE Loïc

### **MPG/ 03 2018**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Le Procès-verbal de la réunion du 05/03/2018 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) : sans objet.

### **1- Acquisition d'une parcelle AM 48 et constitution de servitudes sur les parcelles AM 54 et 49 pour création du bassin d'orage du futur Lotissement communal Vernay**

M. Le Maire rappelle la création d'un lotissement communal de sept lots « Chez Vernay » sur la parcelle AM 383, située au Nord du centre bourg. Il convient de procéder à l'acquisition de la parcelle AM 48 et de créer des servitudes de réseaux et de passage sur les parcelles AM 54 et 49 pour réaliser un bassin d'orage en contrebas du futur lotissement.



La contenance de la parcelle AM 48 est de 1845 m<sup>2</sup>. Le prix de cession proposé au Conseil municipal, après échanges et accord de principe de la propriétaire est de 0,25€/m<sup>2</sup> soit 461,25 €. Les frais de bornage et de procédure sont à la charge de la collectivité. Les conseillers municipaux acceptent l'acquisition dans les conditions ci-mentionnées.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 18*
- *Exprimés : 18*
- *Pour : 18*

## **2- Validation des travaux d'aménagement de l'éclairage public de la rue de la République et de ses places connexes avec maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL)**

Les travaux de requalification de la rue de la République et de ses places connexes engagés en 2018 induisent le changement de l'éclairage public. A cette fin, et par transfert de compétence de la commune validé par délibération du Conseil municipal du 4 juillet 2016 (n° MO/ 05 2016 0008), le Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL) assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Il convient d'approuver le montant des différents travaux souhaités et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté. Le fonds de concours sera amorti sur 5 ans (Délibération du Conseil municipal du 12 septembre 2016, n° MO/ 06 2016 0004). M. Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Montant des travaux, incluant 8,5% de frais de maitrise d'œuvre :

- Rue de la République : 8 839€
- Place du Peuple : 22 913€
- Place de la République : 17 789€
- Place de la Mairie : 54 485€

**Total : 104 026€**

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 18*
- *Exprimés : 18*
- *Pour : 18*

## **3- Conventions**

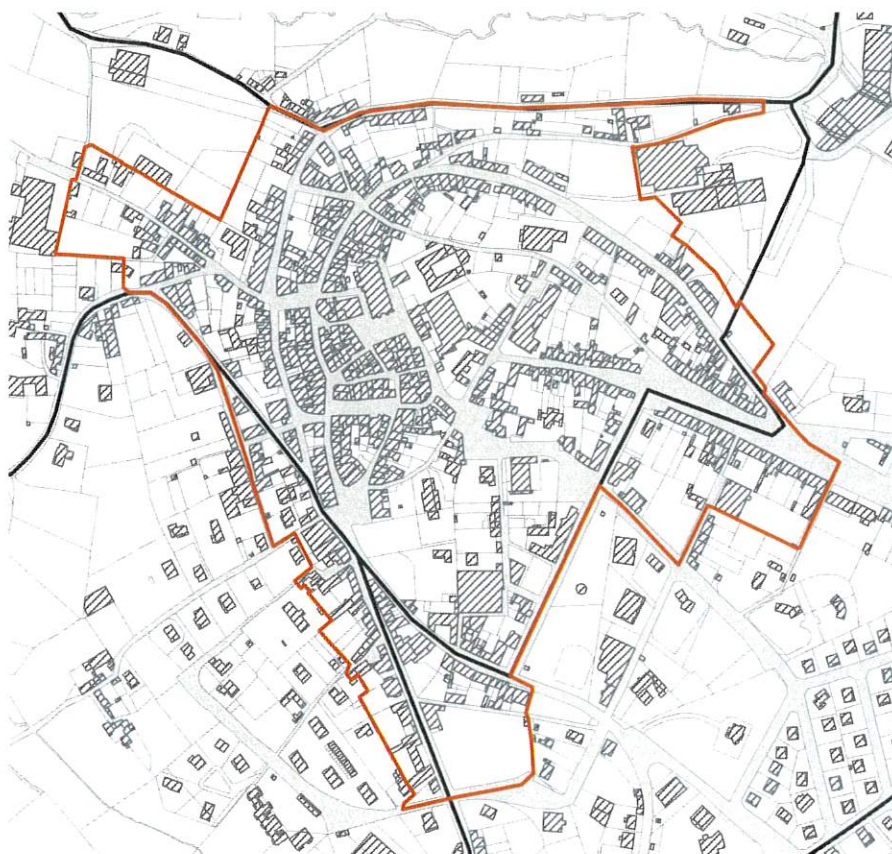
- **Convention d'études et de veille foncière avec l'établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA)**

La Commune de Panissières, compétente en matière d'habitat, envisage de requalifier le tissu habitat dans le Bourg ancien de sa Commune, en particulier dans son centre-ville dont une partie de l'habitat ancien ne correspond plus aux attentes et besoins des ménages. Une première convention d'étude et de veille foncière avait été signée entre la Commune de Panissières, la Communauté de Communes

des Collines du Matin et l'EPORA le 23 Janvier 2013. Elle avait donné lieu à une étude de reconversion du tènement de l'ancien EHPAD situé dans le centre bourg. Celle-ci nécessite un approfondissement et d'élargir la stratégie de reconquête foncière à d'autres îlots anciens dans le centre de Panissières. A cette fin, les parties souhaitent prolonger une relation de coopération afin de réaliser leurs missions communes de service public. C'est donc sur la base de cette coopération horizontale que la Commune et l'EPORA décident de conclure une convention d'études et de veille foncière.

Les caractéristiques de la convention sont les suivantes :

- **Le périmètre retenu est celui du Centre Bourg**



- **La convention est réalisée sur une durée de trois ans**
- **Les modalités principales de la coopération :** L'EPORA peut, le cas échéant, acquérir des biens immobiliers pour le compte de la Commune dans des secteurs considérés comme stratégiques au sein du périmètre d'intervention. L'EPORA participe pour 50% au financement des études préalables (à l'exclusion des études et prestations de nature technique). Lors d'une acquisition, le prix de cession et les frais accessoires liés à la vente sont supportés intégralement par la Commune.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 18*
- *Exprimés : 18*
- *Pour : 18*

- **Convention constitutive du groupement de commandes proposé par la Communauté de Communes de Forez-Est pour des travaux de voirie**

La Communauté de Communes de Forez-Est propose la mise en œuvre d'un accord cadre multi-attributaires pour les achats relatifs aux travaux de voirie, pour optimiser la contractualisation avec les opérateurs économiques. Cet accord permettrait, à l'issue d'une mise en concurrence de désigner 3 attributaires à l'échelle territoriale intercommunale.

Chaque commune membre du groupement rédigera ses bons de commande et, pour ce qui la concerne, s'assurera de la bonne exécution des travaux commandés. Il est proposé aux conseillers d'approuver la convention et les pièces constitutives du projet de Dossier de la Consultation.

Le Conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer ledit projet de convention constitutive du groupement de commandes proposé par la Communauté de Communes de Forez-Est, et lui donne tous pouvoirs quant à passer les commandes requises, et à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 18*
- *Exprimés : 18*
- *Pour : 18*

- **Mise en œuvre des aides économiques entre la Commune et la région Auvergne Rhône-Alpes, en lien avec la Communauté de Communes de Forez-Est.**

La Région a mis en place un dispositif d'aide spécifique aux entreprises commerciales et artisanales avec vitrines situées en centre-bourg ou centre-ville pour des travaux de rénovation, de sécurité ou encore d'investissements de matériels (hors acquisition de véhicule de tourisme, des murs et du foncier) à condition qu'un cofinancement local soit apporté. La commune de Panissières souhaite, à l'instar de la Communauté de Communes de Forez-Est, participer à la mise en place de ce dispositif d'aide. Les principales modalités fixées dans le règlement sont les suivantes :

- **Entreprises concernées : commerçants, artisans, en création ou en développement de 0 à 15 salariés**

*Exclusion de cette opération pour : les pharmacies, les banques, les assurances, les agences immobilières, les professions libérales, les points de vente ouverts moins de 10 mois par an (activités saisonnières), les entreprises relevant d'une chaîne de commerces intégrés (succursales, filiales), les loueurs de fonds, les entreprises en bail précaire*

- **L'aide de la commune est fixée à 10% des dépenses éligibles quand la Communauté de Communes de Forez Est en apporte 10 % et la Région en apporte 20%. Le plafond de subvention est fixé à 2 000€ soit un maximum de 20 000€ de dépenses HT pour l'entrepreneur.**

Il convient préalablement de signer la convention avec la Région. Suite à la signature de cette dernière, le règlement proposé deviendra exécutoire.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 18*
- *Exprimés : 18*
- *Pour : 18*

- **Convention avec le Département de la Loire relative aux chantiers éducatifs**

Forte du bilan positif constaté sur 3 ans, la municipalité souhaite à nouveau mettre en place en 2018 une session de « chantiers éducatifs ». Ce dispositif d'accompagnement à l'emploi initié par le Département de la Loire et piloté par l'association M.O.D - Main d'Œuvre à Disposition, permet à de jeunes recrutés de connaître une insertion professionnelle ponctuelle au sein des effectifs municipaux sur la période estivale. Le Conseil municipal valide la convention proposée par les services départementaux avec une enveloppe totale de 350h de travail. 5 postes de 60h et 1 poste de 50h seront proposés.

La diffusion des dossiers de candidature sera réalisée à compter du 15 avril 2018. La clôture des inscriptions est fixée au lundi 21 mai et la commission d'attribution des postes se réunira le mercredi 30 mai 2018.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 18*
- *Exprimés : 18*
- *Pour : 18*

**4- Finances :**

**A - Comptes Administratifs 2017 - Comptes de Gestion 2017**

**1) Présentation au Conseil Municipal des Comptes de gestion et des Comptes Administratifs 2017 du budget communal, des budgets annexes relatifs à l'assainissement et au lotissement « Chez Vernay »**

M. le Maire quitte la salle du Conseil municipal. Le Conseil municipal désigne M. Grégory Dussud, président de séance pour ces délibérations. Il est rappelé l'effort soutenu pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, grâce à un travail continu de la commission finances et de l'ensemble de l'équipe municipale et des services municipaux. Le Conseil constate que les comptes administratifs 2017 sont semblables en tous points aux comptes de gestion du Trésorier.

**a) Budget communal**

***Fonctionnement***

<i>Recettes</i>	<i>2 548 169,86 €</i>
<i>Dépenses</i>	<i>- 2 158 361,47 €</i>
	<i>-----</i>
<i>Excédent</i>	<i>+ 389 808,39 €</i>

*Reports 2017 sur exercice 2018 (compte 1068 ou 002) + 389 808,39 €*

***Investissement***

<i>Recettes</i>	<i>910 514,95 €</i>
<i>Dépenses</i>	<i>-580 749,52 €</i>
	<i>-----</i>
<i>Excédent</i>	<i>329 769,43 €</i>

Résultat antérieur 2016 reporté - 209 969,05 €

Soit un excédent de financement total porté à 119 796,38 €

#### **b) Budget assainissement**

La balance générale se présente comme suit :

##### ***Fonctionnement***

Recettes 177 914,36 €

Dépenses - 130 704,71 €

-----

Excédent + 47 209,65 €

Reports 2017 sur exercice 2018 (compte 1068 ou 002) + 47 209,65 €

##### ***Investissement***

Recettes 96 263,02 €

Dépenses 128 546,54 €

-----

Besoin financement - 32 283,52 €

Résultat antérieur 2016 reporté + 91 528,84 €

Soit un excédent de financement total porté à 59 245,32 €

#### **c) Budget Lotissement « Chez Vernay »**

La balance générale se présente comme suit :

##### ***Fonctionnement***

Recettes 306 710 €

Dépenses - 79 015,54 €

##### ***Investissement***

Recettes 305 000 €

Dépenses -78 237,32 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 : + 226 762,68 €

Délibérations adoptées à l'unanimité

- Votants : 18
- Exprimés : 18
- Pour : 18

## **B – Affectations des résultats d'exploitation de 2017**

Le Maire reprend la présidence de la séance. En regard des excédents de fonctionnement constatés, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**Budget principal** L'excédent de fonctionnement de + 389 808,39 € est affecté en totalité en recettes d'investissement au compte 1068. L'excédent de financement de + 119 796,38 € est reporté au compte 001 des recettes d'investissement.

**Budget assainissement** L'excédent de fonctionnement + 47 209,65 € est reporté à la section de fonctionnement (recettes) au compte 002.

L'excédent de financement de + 59 245,32 € est reporté au compte 001 des recettes d'investissement.

*Délibérations adoptées à l'unanimité*

- *Votants : 18*
- *Exprimés : 18*
- *Pour : 18*

## **C – Fiscalité : vote des taux applicables aux trois taxes directes**

Compte tenu de la baisse conséquente de la dotation nationale de péréquation (-23 000€ en 2018), il serait souhaitable de prévoir une augmentation modérée des taux communaux pour cette année.

Pour atteindre le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2018, M. le Maire propose d'augmenter pour l'année 2018 les taux des quatre taxes locales, en appliquant à ces derniers une augmentation raisonnée de 1%. Cette décision donnerait les rendements suivants :

Taxes	taux N-1	Bases prévisionnelles	Taux proposés	Produits
Taxe d'habitation	10,47%	3 455 000	10,57%	345 111 €
Taxe sur le foncier bâti	15 %	3 117 000	15,15%	542 673 €
Taxe sur le foncier non bâti	36,09 %	105 100	36,44 %	38 298 €
			Total	926 082 €

Après en avoir délibéré, et après vote au bulletin secret, le Conseil municipal fixe ainsi les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2018 :

- **Taxe d'habitation : 10,57%**
- **Taxe sur le foncier bâti :15,15%**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 36,44%**

*Délibération adoptée*

- *Votants : 18*
- *Exprimés : 18*
- *Pour : 16*
- *Contre : 2*

Il est noté que pour le budget assainissement, le montant de la redevance assainissement reste inchangé.

### **C – Budgets primitifs**

#### **a) Budget Commune**

Le Maire et l'Adjoint aux Finances présentent les grands axes du projet de budget primitif au Conseil municipal.

L'équipe municipale s'engage en 2018 dans la réalisation d'une politique d'investissement volontaire qui répond à la programmation du mandat : requalifier le centre bourg avec des travaux importants de réseaux et de voirie de la rue de la République et des places connexes, assurer des travaux d'accessibilité et d'économie d'énergie des bâtiments communaux, comme notamment le gymnase ou la Ferme Seigne.

Ces opérations sont maintenant possibles grâce à la politique de maîtrise des dépenses et de désendettement progressif de la commune conduite depuis des années. Par ailleurs, un travail important a été réalisé pour obtenir des financements des différents partenaires institutionnels de la commune : Etat, Région, Département et Communauté de Communes. Il est procédé au vote des subventions allouées aux associations en 2018.

Le budget primitif 2018 est voté avec affectation du résultat 2017 :

#### **\*Section de fonctionnement :**

- Dépenses totales de fonctionnement : **2 696 611,65 €**, dont 360 115,97 € dégagés au profit de la section d'investissement.

- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 696 611,65 €, sans excédent reporté de l'exercice 2017.

#### **\*Section d'investissement :**

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à **2 171 863,74 €**. Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 171 863,74 €, incluant plus de 710 000€ de subventions obtenues et le recours maîtrisé à l'emprunt pour 150 000 €.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 18*
- *Exprimés : 18*
- *Pour : 18*



## **b) Budget assainissement**

Pour le budget primitif 2018 relatif à l'assainissement, les principaux projets concernent des travaux de réfection des réseaux de la rue de la République. Il n'y a pas d'affectation au compte 1068, les excédents de fonctionnement sont inscrits au 002.

**\* Section d'Exploitation : 225 470,65 €**

**\* Section d'Investissement : 308 681,05 €**

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 18*
- *Exprimés : 18*
- *Pour : 18*

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a décidé de procéder au remboursement, au Budget Général, des frais de personnel intervenant à la Station d'épuration de filtres plantées de roseaux du Roule. Pour l'année 2018, c'est une somme de 15 092,65€ représentant 465 heures de travail des services techniques et administratifs qui sera prise en compte sur l'article 6215 du Budget Assainissement et encaissé à l'article 70841 du Budget Général.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 18*
- *Exprimés : 18*
- *Pour : 18*

## **c) Budget Lotissement Chez Vernay**

Le budget primitif 2018 est présenté en suréquilibre, selon les modalités suivantes :

### **\*Section de fonctionnement :**

- Dépenses de fonctionnement : 300 247,32 €
- Recettes de fonctionnement : 325 557,18 €

### **\*Section d'investissement :**

- Dépenses d'investissement : 298 247,32 €
- Recettes d'investissement : 305 000 €

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 18*
- *Exprimés : 18*
- *Pour : 18*

## **5- Rapport des commissions**

### **-Jeunesse – CCAS :**

Le Conseil municipal des enfants réalise actuellement des demandes auprès d'association et de la Mairie pour réaliser certains projets : envoi de colis au Mali, mise en place de bancs...

Les jeunes conseillers sont partie prenante de l'organisation de la journée citoyenne du 26 mai 2018 ; ils ont notamment défini les zones à entretenir prioritairement.

#### **- Sport-Communication**

Les articles pour la newsletter communale sont à communiquer avant le 15 avril 2018.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers organise un tournoi de foot à 4, le 21 avril 2018 à 14h. Le 17ème Trial de Panissières-Cottance est prévu le 22/04/2018 de 09h00 à 18h00

#### **- Bâtiment-Voirie :**

Le choix d'une tondeuse et d'un camion est en cours avec la prochaine obtention de devis.

Il est noté l'impérative programmation de travaux de réfection d'une salle de bain du gîte de la Ferme Seigne et l'acquisition d'un lave-vaisselle.

#### **6- Compte rendu des dernières réunions de la Communauté de communes de Forez-Est**

Le Maire présente le questionnaire récemment soumis aux conseillers pour élaborer prochainement le projet de territoire de la Communauté de communes de Forez-Est (CCFE). A l'issue d'un échange avec l'ensemble des conseillers, il est rappelé également la tenue des ateliers participatifs.

Il est rappelé le transfert à la CCFE de la compétence relative au domaine de la petite enfance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **7- Questions diverses**

- La journée citoyenne est programmée le 26 mai 2018 : chacun est un contributeur bienvenu à ce temps d'échange, de partage et d'implication au bénéfice de Panissières.

La séance est levée à 22h45.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 4 juin 2018.

Le Maire, Christian MOLLARD.

